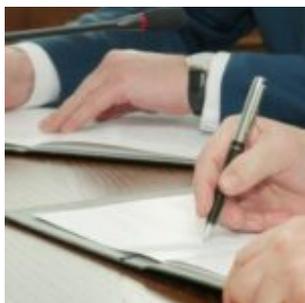


Professionnels de santé : charte pour l'amélioration de l'accès aux soins



Intégré dans le plan de lutte contre les déserts médicaux, une charte a été proposée par le ministère des Solidarités et de la Santé, qui a invité toutes les organisations syndicales représentatives des professionnels de santé à la signer. À travers ce texte, les signataires s'engagent à prendre 4 engagements concrets :

- Participer à la gouvernance nationale autour du plan de renforcement de l'accès territorial aux soins ;
- Participer à la gouvernance régionale et territoriale de ce plan, en relation avec les Agences Régionales de Santé (ARS), les collectivités territoriales et l'Assurance maladie, pour faciliter l'émergence de projets territoriaux répondant aux besoins de santé de la population ;
- Favoriser la diffusion nationale des bonnes pratiques et d'organisations pertinentes identifiées localement ;
- Faire remonter les éventuelles difficultés rencontrées localement devant faire l'objet d'un traitement national.

Ils pourront ainsi proposer des mesures pertinentes sur l'organisation des soins de proximité, le maillage territorial de l'offre de soins, la promotion de la prévention et les relations entre la ville, l'hôpital et le secteur médico-social...